

Formulaire de versement Taxe d'apprentissage 2025

Votre société

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Code NAF/APE : n°Siret :

Contact taxe d'apprentissage

Nom/Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Le cas échéant, nom et coordonnées du cabinet comptable
s'occupant de votre taxe d'apprentissage.

Votre taxe d'apprentissage

Je m'engage à verser tout ou partie de la taxe d'apprentissage
à l'UFR des Sciences médicales de l'université de Bordeaux,
au titre du solde de la Taxe d'Apprentissage

Montant versé en euros (€) :

Numéro UAI de l'UFR des Sciences médicales : 0333234L

À la formation et /ou discipline et nom de l'enseignant
suivant :



*Votre soutien est essentiel
à la réalisation des projets
de formation de notre faculté.*

*La taxe d'apprentissage nous permet de proposer un
enseignement professionnel de haute qualité. Notre
priorité est de dynamiser la pratique médicale et son
enseignement dans un souci constant de qualité et de
sécurité.*

*Votre versement de taxe d'apprentissage contribuera
à l'amélioration de la formation des futurs médecins
et professionnels paramédicaux. Il nous sera ainsi
possible de poursuivre l'acquisition de matériels
pédagogiques de très haut niveau, en particulier pour
notre centre de simulation en santé, qui offrira aux
étudiants les meilleures conditions de formation.*

*Par cette action, vous nous témoignez votre
confiance et votre intérêt pour le cursus des
études médicales et paramédicales. »*

Pr Pierre Merville, Pr Patrick Dehail et Pr Igor Sibon
Doyen et Vice-Doyens, UFR des Sciences médicales

Contact : UFR des Sciences médicales

Chloé Wierstra 05 57 57 92 93
ufr-medicine@u-bordeaux.fr
Bâtiment Espace Santé - Case 16
146 rue Léo Saignat - 33076 Bordeaux CEDEX

En savoir +

[sante.u-bordeaux.fr/Composantes/UFR-
Sciences-medicales/Taxe-d-apprentissage](https://sante.u-bordeaux.fr/Composantes/UFR-Sciences-medicales/Taxe-d-apprentissage)

Cette promesse de versement est à nous retourner par courriel à :
ufr-medicine@u-bordeaux.fr

Ou à : Université de Bordeaux - UFR des Sciences médicales
Chloé Wierstra - Responsable Pôle administratif
Bâtiment Espace Santé - Case 16
146 rue Léo Saignat - 33076 Bordeaux CEDEX

Taxe d'apprentissage 2025

Pour la réussite de nos étudiants,
investissons
dans la **qualité**
de nos **formations**



Nov. 2024 - université de Bordeaux - réalisation : réalisation : direction de la communication - crédit photo : @StockPhotoPro Adobe

UFR
Sciences / Université
médicales de BORDEAUX

université
de BORDEAUX

L'UFR des Sciences médicales

Elle est structurée autour de trois départements :

- › le département du 1^{er} et 2^e cycle des études médicales ;
- › le département de médecine générale ;
- › le département de médecine spécialisée.

L'enseignement intègre les plus récentes connaissances médicales et trouve des applications pratiques principalement au sein du **CHU de Bordeaux** mais aussi dans les établissements hospitaliers publics et privés de la Nouvelle-Aquitaine et auprès de nombreux praticiens libéraux - maîtres de stage de la faculté.

Les équipes de recherche, universitaires ou associées aux grands établissements scientifiques (INSERM, CNRS), participent activement à la recherche médicale.

Les échanges internationaux d'enseignants et d'étudiants (programmes d'échanges, Erasmus, stages hospitaliers) concrétisent la nécessaire ouverture sur le monde.

Le 3^e cycle, par l'intermédiaire d'une riche diversité de formations diplômantes, permet aux praticiens en formation un approfondissement et une spécialisation de leurs connaissances (obtention du titre de **docteur en médecine et des DES**).

Et de quatre formations de l'Institut Universitaire des Sciences de la Réadaptation regroupant :

- › le Département d'Orthophonie → **185 étudiants**
- › l'École d'Orthoptie → **74 étudiants**
- › le Département d'Audioprothèse → **50 étudiants**
- › l'Institut de Formation en Psychomotricité → **161 étudiants**

L'UFR des Sciences médicales en chiffres :



1400 étudiants en Pass

1014 étudiants en Mineures santé



283 enseignants et enseignants chercheurs titulaires

185 chefs de cliniques et assistants hospitaliers



1530 étudiants en 1^{er} et 2^e cycles

1730 étudiants en 3^e cycle



44 diplômes d'études spécialisées (DES) de médecine

Environ **279** diplômes d'université (DU) et diplômes inter-universitaires (DIU)

Nos formations habilitées à recevoir la taxe

- › Diplôme d'État de Docteur en Médecine

Et dans le cadre de l'Institut Universitaire des Sciences de la Réadaptation

- › Certificat de capacité d'Orthoptiste sur trois années
- › Certificat de capacité d'Orthophoniste sur cinq années
- › Diplôme d'État d'Audioprothésiste sur trois années
- › Diplôme d'État de Psychomotricien sur trois années
- › Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée

Comment nous utilisons votre taxe



Comment verser votre taxe ?

Vous affectez votre solde de la taxe d'apprentissage via la plateforme SOLTéA, développée par la Caisse des dépôts et Consignations (CDC):

1. S'inscrire à partir du mois de Mai 2025 sur Net-Entreprises.fr pour obtenir les codes de connexion à SOLTéA
2. Désigner les bénéficiaires du solde de la taxe d'apprentissage
 - › Déclarer votre montant au titre de la masse salariale 2024 à l'Urssaf ou à la MSA via la DSN (Déclaration Sociale Nominative) en mai 2025
 - › Sur SOLTéA : Choisir d'attribuer les fonds à l'UFR des Sciences Médicales, sur une ou plusieurs formations en renseignant le numéro UAI suivant : **0333234L**
3. Informer l'établissement en retournant la promesse de versement par mail : ufr-medicine@u-bordeaux.fr